

# **ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES ELEVES**

## **BOURSES NATIONALES PROVISOIRES (réservées aux Lycéens)**

A tout moment de l'année scolaire, en cas de changement de situation familiale ou financière, il vous est possible d'en faire la demande. Ce dossier devra être également retiré auprès du secrétariat d'intendance.

## **FONDS SOCIAUX LYCEENS / CAISSE DE SOLIDARITE DU LYCEE**

Ces aides sont attribuées de façon exceptionnelle.

Trois fois par an, une Commission étudiera vos demandes d'aide en matière de manuels scolaires, de transport ou de voyage scolaire.

Pour cela, veuillez vous adresser au service d'intendance ou à Mme AUBERGER, Assistante Sociale du Lycée.

## **BOURSES NATIONALES DU SECOND DEGRE (réservées aux Lycéens)**

La demande de bourse pour la rentrée 2018 devra se faire dès janvier 2018. Le dossier sera à retirer auprès du secrétariat d'intendance.